

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DELIBERATION N°25-14

**Conventions de mise à disposition et de prestations de service entre
l'EPORA et la Foncière Eco d'EPORA**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'article L. 321-3 du code de l'urbanisme ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPORA ;
- Vu la Délibération N°23/93, relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- Vu la Délibération N°24/119, relative à la constitution d'une filiale entre l'EPORA et la Caisse des Dépôts et Consignations
- VU les présentations de la Directrice Générale aux Conseils d'Administration de l'EPORA du 05/07/24, du 04/10/24 et du 29/11/2024 ;
- VU la présentation du Directeur Général Adjoint ce jour,
- VU les projets de convention de mise à disposition et de prestations de service entre l'EPORA et la Foncière Eco d'EPORA

Sur proposition du Président,

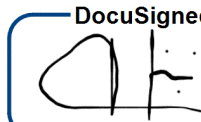
- ✓ Approuve les projets de convention de mise à disposition et de prestations de service entre l'EPORA et la Foncière Eco d'EPORA ;

Mandate le Directeur Général Adjoint par empêchement de Madame la Directrice Générale,
à l'effet de :

- Finaliser les projets de conventions de mise à disposition et de prestations de service entre l'EPORA et la Foncière Eco d'EPORA,
- Signer les conventions de mise à disposition et de prestations de service entre l'EPORA et la Foncière Eco d'EPORA au nom de l'EPORA,
- Mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Directeur Général Adjoint

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:

16D3C96D71D44CB...
Aimeric Fabris

Signé par :

BDF109246CCC445...
Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

21/3/2025

Christine
GUINARD, par
délégation de
Michèle
LUGRAND

Signé par :

BA3A3AEA83F04CB...
Michèle LUGRAND